



Paris, le 16 mai 2013

Aux délégués nationaux
de la Société Nationale d'Entraide
de la Médaille Militaire

LA MÉDAILLE MILITAIRE

Objet : Proposition sur les cotisations et répartition de celles-ci au sein de la SNEMM et abonnement à la revue nationale.

Mesdames et Messieurs les délégués nationaux,

Le Conseil d'administration de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, lors de sa réunion du mercredi 15 mai 2013 a débattu sur les sujets concernant les cotisations des différentes catégories de sociétaires et du montant de l'abonnement à la revue nationale "LA MÉDAILLE MILITAIRE". Ces propositions seront exposées lors du 78^{ème} congrès national à Avignon et seront soumises à vos votes.

Il a été fixé :

- que la cotisation annuelle des catégories des Membres titulaires et des Membres associés serait de vingt deux (22€) euros ;
- que la cotisation de la catégorie des Dames d'entraide serait de dix (10€) euros, soit une augmentation de cinquante (0,50€) centimes ;
- que l'abonnement annuel à la revue serait de trois (3€) euros et qu'il serait facultatif ;
- que la revue serait gratuite pour les veuves et veufs de Membres titulaires.

Dans le cas d'une approbation lors du 78^{ème} congrès national de l'année 2013, les propositions présentées prendraient effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

RÉPARTITION DES COTISATIONS AU NIVEAU DU SIÈGE SOCIAL ET DES SECTIONS

CHAPITRE	MEMBRE TITULAIRE Cotisation = 22€	MEMBRE ASSOCIÉ Cotisation = 22€	DAME D'ENTRAIDE Cotisation = 10€
Quote-part "siège social" 71,60%	15,75€	15,75€	7,16€
Quote-part "section" 28,40%	6,25€	6,25€	2,84€
TOTAL	22,00€	22,00€	10,00€

RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART REVENANT AU SIÈGE SOCIAL

CHAPITRE	MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE ASSOCIÉ	DAME D'ENTRAIDE
FONDS DISPONIBLES	15,75€	15,75€	7,16€
Fonctionnement "siège social" 94%	14,80€	14,80€	6,73€
Quote-part "UD" 3,50%	0,55€	0,55€	0,25€
Quote-part "Intérêt général = reçu fiscal" 2,5%	0,32€	0,32€	0,18€
TOTAL	15,75€	15,75€	7,16€

François GELLIBERT